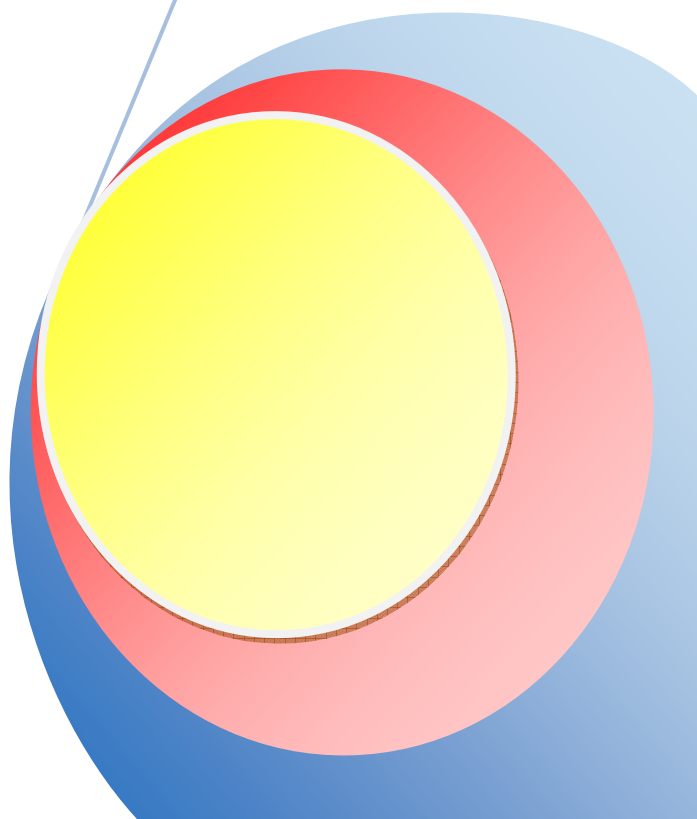


Royaume du Maroc



وكالة التنمية الاجتماعية
Agence de Développement Social

Rapport annuel 2009



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. LA NOUVELLE STRATEGIE D'INTERVENTION DE L'AGENCE	4
1. Le renforcement des capacités des acteurs	5
2. Les activités génératrices de revenus et d'emplois (AGRE)	6
a. <i>Les Caisses Solidaires de Développement (CSD)</i>	7
b. <i>Les Caisses Villageoises (CV)</i>	7
c. <i>Le mécanisme IZDIHAR</i>	7
3. L'appui aux services sociaux de base	8
4. Les mesures d'accompagnement	8
II. LES PRINCIPAUX PROGRAMMES STRATEGIQUES DE L'AGENCE	9
1. Les programmes de renforcement des capacités des acteurs	9
a. <i>Le Programme d'Appui à la Planification Communale "PAPCO"</i>	9
b. <i>Le Programme TAKWIA pour la qualification des associations</i>	10
2. Les programmes AGRE	11
a. <i>Programmes filières</i>	11
b. <i>Programme d'appui aux initiatives individuelles (PA2I)</i>	11
c. <i>Programmes relatifs à la protection de l'environnement</i>	12
3. Les programmes d'appui aux services sociaux de base	12
4. Les programmes GENRE	13
5. Les programmes de développement Social Urbain (Maîtrise d'ouvrage social)	13
III. DU RENFORCEMENT DE PARTENARIAT ET DE LA CONVERGENCE AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	15
1. Partenariat national	15
2. Coopération internationale	15
IV. L'ADS EN CHIFFRES, BILAN 2009	17
1. Appui aux projets et aux programmes de développement	17
a. Situation cumulée des projets appuyés par l'Agence	17
b. Réalisations 2009	18
2. Appui aux acteurs	19
a. <i>Appui aux projets portés par les acteurs locaux</i>	19
b. <i>Diagnostics territoriaux participatifs</i>	19
c. <i>Plans Communaux de Développement</i>	19
d. <i>Ateliers de formation et d'information</i>	19
e. <i>Réunions d'appui</i>	20
f. <i>Appui technique au projet</i>	20
g. <i>Autres activités de RCA en 2009</i>	20
3. Activités génératrices de revenus et d'emplois	20
a. Appui financier aux projets portés par les acteurs locaux	20
b. Plateformes de promotion de l'initiative individuelle PA2I	21
c. Autres réalisations relatives aux AGRE	21
4. L'Appui au développement humain et social	21
a. Actions d'appui au développement humain (ADH)	21
b. Accompagnement social des projets de villes sans bidonvilles	22

5. Mécanismes de financement	22
a. Les Fonds de Développement local	22
b. Les Caisses Solidaires de Développement	23
c. Les Caisses Villageoises	23
6. Autres réalisations de l'Agence au cours de 2009	23
V. PERSPECTIVES 2010	24
1. Sur le plan opérationnel	24
2. Sur le plan organisationnel	26
3. Budget prévisionnel pour l'exercice 2010	27
4. Quelques indicateurs de suivi des performances	27

Préambule

Durant les deux dernières décennies, le Maroc a fait de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale. Plusieurs programmes et structures ont été mis en place par les pouvoirs publics pour réduire ce phénomène. La création de l'Agence de Développement Social (ADS) s'inscrit dans ce cadre. Cette institution contribue actuellement, par une approche participative et de proximité, à l'effort national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans l'objectif d'asseoir un développement durable et équilibré du pays. L'expérience accumulée a poussé l'Agence à développer de nouvelles approches pour renforcer la participation des populations concernées dans le cadre de la promotion d'approches ascendantes.

Les activités de l'Agence de Développement Social, depuis l'année 2005, s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'intervention fondée sur l'approche territoriale. Cette approche répond parfaitement aux priorités de l'Etat en matière de développement des territoires, de convergence des acteurs, d'optimisation des ressources et d'appui au processus de décentralisation et de déconcentration entamé depuis quelques années.

De part sa mission dans le domaine de promotion du développement social et la lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion, l'Agence à travers cette stratégie d'intervention agit particulièrement au niveau :

1. De l'appui à la création des richesses : en faisant la promotion des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, c'est-à-dire de microprojets créateurs d'emplois et de revenus ;
2. Du renforcement des capacités : en favorisant les actions de renforcement du capital humain à travers le renforcement de capacité des acteurs et leur accompagnement pour la prise en charge du développement de leurs territoires ;
3. De l'amélioration des conditions de vie : en travaillant sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux et sur le développement de programmes et de démarches novatrices dans le domaine du développement social et de lutte contre la pauvreté.

Cette nouvelle stratégie d'intervention a impliqué une redéfinition de la mission de l'Agence et une révision de ses axes d'intervention. Elle a été traduite par :

- la réduction de la fonction de financement et le renforcement de la fonction ingénierie sociale ;
- une plus grande attention au milieu urbain ;
- le renforcement des acteurs de développement ; et
- la promotion des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois.

En termes de renforcement des capacités des acteurs, l'Agence s'est orientée de plus en plus vers les activités d'animation des territoires qui ne se présentent pas forcément sous forme de projets. Ce sont des activités, à l'échelle territoriale, qui sont réalisées directement par les cadres de l'Agence ou via des partenaires et/ou prestataires. Il s'agit, particulièrement, d'actions de mobilisation, d'encadrement et d'appui à la planification stratégique territoriale qui impliquent l'ensemble des acteurs au niveau des territoires notamment les collectivités territoriales et les acteurs associatifs.

Cette nouvelle démarche s'inscrit dans la dynamique territoriale créée par l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui, depuis son lancement en 2005, constitue le cadre national de référence dans le domaine du développement humain, de la lutte contre la pauvreté et de la réduction du déficit social. Dès le démarrage effectif de cette initiative, l'Agence s'est positionnée pour apporter son concours dans la mise œuvre de ce Chantier de Règne. Dans ce sens, une convention cadre avec le comité de pilotage de l'INDH a été signée par l'Agence en 2006 afin de mettre son expérience et son expertise au service de ce chantier. Depuis, l'Agence n'a ménagé aucun effort pour l'opérationnalisation de cette convention à travers la mobilisation des Comités Provinciaux de Développement Humain (CPDH) et la mise en œuvre de conventions spécifiques dans le cadre de l'appui à la planification stratégique territoriale, l'appui aux acteurs et à la réalisation de projets. Par ailleurs, l'Agence a signé une convention avec la Direction Générale des Collectivités Locales dans le cadre de laquelle plusieurs conventions ont été conclues avec les CPDH pour la mise en œuvre de l'un des programmes stratégiques de l'Agence qui est le programme d'appui au développement stratégique territorial que nous allons aborder plus en détail dans les chapitres suivants.

I. La nouvelle stratégie d'intervention de l'Agence

Comme mentionné plus haut, l'Agence travaille actuellement dans le cadre de sa nouvelle stratégie qui se fonde sur trois principaux axes d'intervention :

1. Le premier et le plus important est relatif au renforcement des capacités des acteurs et à la formation. Cet axe se traduit par deux principaux programmes, l'un orienté vers les collectivités locales et l'autre vers les associations ;
2. Le second axe concerne l'appui aux activités génératrices de revenus et d'emplois qui vise i) l'appui aux filières locales et ii) la lutte contre le chômage par la promotion de l'auto emploi et l'appui aux micro-entrepreneurs. Dans ce domaine, les actions entreprises sont articulées avec de grands programmes de l'Etat tels que le Plan Maroc Vert, le programme de promotion de l'économie sociale et solidaire, le programme de promotion de la pêche artisanale et de l'artisanat, etc. ;
3. Le troisième axe est relatif à l'appui aux services sociaux de base à travers l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales de base par le développement de démarches et d'approches novatrices dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement social. Dans ce cadre, l'agence ne finance pas des infrastructures ; mais elle aide l'ensemble des acteurs concernés à développer des démarches novatrices basées sur la participation et la proximité.

1. Le renforcement des capacités des acteurs



En cohérence avec les Objectifs du Millénaire, l'INDH a constitué une initiative volontariste de la politique gouvernementale en vue de lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Cette initiative a effectivement produit une dynamique et une mobilisation remarquables des différents acteurs du territoire : collectivités locales, services déconcentrés, organisations de la société civile, secteur privé, coopération internationale, etc.

Cependant, malgré l'ampleur des projets et programmes mis en place, le manque de synergie entre les actions et l'insuffisance des capacités des acteurs locaux ont engendré une faible application et concrétisation des stratégies de développement identifiées. Plusieurs déficits et problèmes sont relevés, dont :

- La dispersion des actions des acteurs et le manque de plans intégrés de développement territorial ;
- La faiblesse des compétences des collectivités locales dans le domaine de planification et de conduite des projets de développement ;
- La faible consultation et implication des citoyens de différentes catégories (femmes, jeunes, personnes âgées,...) ;
- Et, l'insuffisance de la communication, du partage et du partenariat.

Face à cette situation, l'ADS s'est engagée dans l'appui à l'INDH et a focalisé son intervention sur le renforcement des capacités des acteurs locaux. Un tel choix s'est basé sur la capitalisation de ses expériences sur le terrain, son expertise en matière de transfert des compétences et particulièrement sa position stratégique comme partenaire actif des différents acteurs du développement. La spécificité de cet axe d'intervention réside dans le rôle clé adopté par l'Agence comme « acteur-animateur du territoire ». Un rôle assez délicat mais fondamental pour optimiser les efforts déployés par l'INDH et garantir la synergie et la convergence entre les différentes actions de développement sur tout le territoire du Royaume. Il est important de préciser que, l'animation d'un territoire est du ressort de l'ensemble des acteurs qui agissent dans ce territoire, individuellement et collectivement. Le rôle de l'agence réside dans l'accompagnement des acteurs qui le demandent pour renforcer leurs capacités et leur fournir des outils afin de mieux agir sur ce territoire. Cet accompagnement doit être provisoire et s'arrêter lorsque ces acteurs deviennent autonomes : à terme, « l'Agence de Développement Social travaille pour devenir inutile ».

Ainsi, la qualification des acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités contribueront à renforcer la politique de décentralisation et asseoir des bases solides aux processus de développement socioéconomique et de lutte contre la pauvreté. Il est à souligner que l'Agence ne renvoie pas la notion de « capacité » seulement aux savoir-faire ou connaissances théoriques acquises. Il s'agit plutôt de transférer une compétence systémique à une société capable d'agir. Ceci sous-entend l'aptitude des individus et des organisations à identifier et à reconnaître leurs problèmes de développement et leurs besoins, à trouver des solutions et à les appliquer. La notion de « capacité » comprend en outre l'aptitude à coopérer, communiquer, négocier, articuler des intérêts, piloter des processus et gérer des conflits.

En d'autres termes, l'Agence vise à instaurer les conditions favorables pour appuyer les acteurs à assurer leur autosuffisance et leur auto-développement. « Apprendre en faisant et agir dans la durée » est la devise de l'Agence. Cependant, il s'agit d'un travail de longue haleine pour garantir un meilleur transfert des compétences. L'intervention de l'ADS s'inscrit dans la durabilité. Elle ne se limite pas à des actions ponctuelles mais s'inscrit dans la durée et vise le court (extrants), le moyen terme (effets) et le long terme (impact) avec un appui et un accompagnement permanents. De plus, l'implication des acteurs n'est pas arbitraire ; elle est ciblée en fonction des résultats escomptés et le rôle de chaque acteur en interaction avec son environnement.

Pour ce faire, l'Agence a mis en place une panoplie de dispositifs et de mécanismes en vue d'assurer un diagnostic réel des besoins au niveau des territoires ciblés par les programmes et projets appuyés par l'Agence. Ces programmes se veulent une contribution substantielle aux réflexions du Ministère de Tutelle et se basent sur la participation effective de tous les acteurs locaux, l'approche territoriale fondée sur les spécificités de chaque territoire et, le partenariat en collaborant avec les différents organismes nationaux et internationaux (ministères, universités, bailleurs de fonds,...).

Les principaux programmes lancés par l'Agence dans ce cadre sont :

- (i) Le Programme de renforcement des capacités locales et d'appui aux initiatives communautaires (Programme TAKWIA pour la qualification des associations) ;
- (ii) Le Programme d'Appui à la Planification Communale (PAPCO).

2. Les activités génératrices de revenus et d'emplois (AGRE)



Une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté doit être multidimensionnelle. La dimension économique sans être le seul facteur déterminant de l'amélioration des conditions de vie des populations demeure un facteur essentiel. Ainsi, la lutte contre la pauvreté monétaire suppose l'intervention au niveau de l'amélioration des revenus et la création des richesses.

Pour l'Agence, les AGRE désignent de très petites activités économiques portées par des populations pauvres et vulnérables. Elles viennent en complément des activités d'amélioration des potentialités et des conditions de vie des populations en matière d'accès aux services sociaux de base, à l'éducation, à la santé, à la formation qualifiante, au savoir faire, etc. Les bénéficiaires de ces activités sont généralement les petits producteurs (trices) et les jeunes diplômés (es) sans emploi issus de familles pauvres.

Depuis 2007, l'Agence a veillé à l'intégration de l'emploi à la démarche d'appui aux activités génératrices de revenus. A ce titre, elle a essayé de promouvoir l'auto-emploi chez les jeunes diplômés en les accompagnants dans la création de très petites entreprises. Une telle démarche, basée sur la création des richesses et de l'emploi, contribuera à la relance des zones rurales et urbaines défavorisées.

Dans cet axe d'intervention, l'Agence ne se limite pas au rôle du simple bailleur de fonds mais accorde une grande importance à l'encadrement des porteurs de projets. Cet encadrement se présente sous forme d'assistance technique, de conseil et de renforcement des acteurs responsables de la gestion des AGRE.

Dans ce domaine, l'Agence a innové en développant des mécanismes de financement appropriés aux activités économiques. Il s'agit principalement des mécanismes suivants :

a. Les Caisses Solidaires de Développement (CSD)

C'est un mécanisme de financement rotatif sur une base communautaire et solidaire. Il apporte une solution à des populations qui n'accèdent pas aux systèmes classiques de financement et pour lesquelles le micro crédit ne constitue pas une solution économique.

La caisse est constituée par les associations ou les coopératives qui sont financées par l'agence dans le cadre de l'appui aux microprojets économiques. Ce financement est accordé sous forme d'avances remboursables sur une période déterminée en fonction de la nature de l'activité et de la capacité de remboursement des bénéficiaires. La coopérative (ou l'association) est responsable de la gestion de la caisse. Elle est aidée par un Organe d'Encadrement qui est identifié dès le départ pour l'accompagner et assurer l'appui technique nécessaire aux bénéficiaires et aux gestionnaires de la caisse.

Au-delà du financement des projets générateurs de revenus, ce mécanisme permet de valoriser et de mobiliser ce potentiel humain et de favoriser le développement d'une culture d'épargne et d'investissement.

b. Les Caisses Villageoises (CV)

Elles sont une variante de la CSD, créées au sein d'un douar pour lui permettre de bénéficier d'un capital réservé au financement d'activités génératrices de revenus proposées par les habitants du douar et approuvées par un comité élu à cet effet au sein de ce même douar. Ce financement est accordé sous forme d'avances remboursables. La création de ces caisses doit répondre aux critères suivants :

- Existence d'une association villageoise et d'un comité élu chargé de la gestion de la caisse ;
- Adhésion des bénéficiaires à l'association ;
- Nécessité de constituer une épargne représentant la contribution financière du bénéficiaire ;
- Responsabilité solidarité de tous les adhérents de l'association.

c. Le mécanisme IZDIHAR

Depuis 2008, l'Agence a décidé, d'apporter un appui particulier aux porteurs individuels de projets d'entreprise et a développé toute une approche et des mécanismes d'appui et de financement novateurs. « Izdihar » est le nom de baptême du mécanisme de financement adapté à cette population qui les soutient soit à travers des avances remboursables soit à travers la participation au projet selon une variante du capital risque.

A présent, l'Agence est dans la phase finale de la mise en place des modalités et mécanismes opérationnels de mise en œuvre de ce mécanisme.

3. L'appui aux services sociaux de base



Durant les deux dernières décennies, la lutte contre la pauvreté et la réduction du déficit social ont constitué les préoccupations majeures du gouvernement marocain. Cependant, malgré une diversité de programmes et d'actions pour réduire le déficit social, les résultats enregistrés restent en deçà des espérances. Actuellement, et pour diverses raisons, le Maroc occupe le 130^{ème} rang par rapport à l'Indice de Développement Humain.

De ce fait, des efforts sont à fournir pour améliorer nos indicateurs sociaux surtout dans les principaux axes du développement humain et de toute politique de lutte contre la pauvreté à savoir l'Education et la Santé.

L'intervention de l'Agence dans l'appui aux secteurs sociaux de base consiste à appuyer des démarches et des approches novatrices en matière de lutte contre la pauvreté et de développement social en général.

Depuis le lancement de sa nouvelle stratégie en convergence avec les orientations stratégiques de son Ministère de Tutelle, le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, l'intervention de l'Agence dans cet axe vise à encourager les projets à caractère novateur afin de tester des approches et des démarches d'intervention dans différents domaines ayant trait au développement social et humain et d'appuyer les interventions sectorielles dans ces domaines.

Dans sa nouvelle stratégie, l'ADS privilégie une approche participative visant l'autonomisation des populations vulnérables et défavorisées (femmes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées, pauvres...etc.) en adoptant le développement inclusif et durable. Ainsi, en tant qu'instrument du gouvernement et en s'inscrivant dans la stratégie du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité ; l'Agence a développé une stratégie pour l'inclusion des personnes handicapées qui vise 1) l'appui à l'émergence des logiques territoriales inclusives tenant compte de la dimension de l'handicap et 2) la contribution à l'autonomisation des personnes handicapées et à l'amélioration de leur qualité de vie. Il s'agit d'un processus participatif d'accompagnement des acteurs locaux (communes rurales et société civile) pour cerner et mieux appréhender la dimension de l'handicap. Par cet accompagnement, l'Agence tend à inciter les acteurs locaux à agir ensemble et à favoriser la maîtrise et la réponse progressive aux besoins des personnes handicapées.

Toujours dans le cadre de l'inclusion des populations vulnérables, l'Agence est en cours d'élaboration d'une stratégie pour l'appui de programmes territoriaux en faveur de l'enfance.

4. Les mesures d'accompagnement

Depuis sa création, l'Agence a opté pour un mode de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) en vue d'augmenter au maximum l'efficacité de la dépense. Ce mode de gestion se caractérise par :

- Une gestion participative basée sur la responsabilisation de tous les cadres, aussi bien au Siège que dans les Coordinations Régionales ;

- Un accompagnement basé sur 1) la formation interne, 2) l'appui de proximité, 3) l'audit et 4) le contrôle de gestion ;
- Un suivi et une évaluation continus des activités et des performances ;
- Une adaptation permanente du mode de gestion en fonction du contexte et des orientations stratégiques à travers 1) la révision du manuel de procédures opérationnelles, 2) la mise en place de nouveaux outils de gestion et 3) la simplification des procédures.

La fonction *animation de territoires* promue par la nouvelle stratégie d'intervention de l'Agence suppose une forte présence sur le terrain, une réorganisation interne, une normalisation des outils d'intervention et le renforcement de la déconcentration de l'Agence. A cet effet, l'Agence a travaillé sur sa restructuration et son organisation interne. Ce chantier a impliqué une révision des procédures et des modalités d'intervention de l'Agence. Plusieurs outils et modes opératoires ont été mis en place pour répondre aux exigences de la nouvelle stratégie au niveau opérationnel et organisationnel.

Dans ce chantier, l'Agence a fait appel à l'expertise externe pour l'accompagner d'une part, dans la mise en place d'une vraie politique de gestion des ressources humaines et d'autre part, dans la proposition d'un nouvel organigramme répondant aux normes d'une gestion axée sur la responsabilisation, l'efficacité et la déconcentration des décisions plus particulièrement au niveau des coordinations régionales.

A ce jour, l'Agence est présente dans toutes les régions du Royaume et elle compte 409 cadres. Plus de 80% de cet effectif sont des agents de terrain qui assurent un travail de proximité au niveau des territoires cibles.

II. Les principaux programmes stratégiques de l'Agence

1. Les programmes de renforcement des capacités des acteurs

a. Le Programme d'Appui à la Planification Communale "PAPCO"

Conformément aux orientations stratégiques nationales, l'Agence de Développement Social met au cœur de ses missions l'appui à la promotion et au renforcement de l'approche territoriale basée sur la mobilisation de tous les acteurs du développement territorial dans le cadre d'une approche participative.

L'objectif du Programme d'Appui à la Planification Communale "PAPCO" est de produire et partager une bonne connaissance des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des contraintes existantes sur le territoire local, et ce en vue de l'élaboration de programmes et projets de développement cohérents et répondant au mieux aux besoins de la population.

Le programme s'est concrétisé par la signature d'une convention cadre entre l'Agence de Développement Social (ADS) et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) en juin 2008.

La clef de voûte de la démarche instaurée par l'Agence depuis 2007 est la promotion du territoire à travers l'émergence d'une dynamique d'acteurs qui s'inscrit dans une vision progressive dans le temps:

- (i) à court terme : Elaborer le diagnostic des communes ciblées par les conventions spécifiques et en dégager une analyse stratégique ;

- (ii) à moyen terme : Définir une vision territoriale permettant l'élaboration de plans communaux de développement territoriaux (PCD) et des plans de formation pour le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- (iii) à long terme : faire émerger des logiques territoriales porteuses de dynamiques d'acteurs, basées sur les principes de mutualisation et de convergence.

Cet appui est mis en œuvre à travers un mécanisme financier appelé Fonds de Développement Local (FDL) et un pool de ressources humaines composé d'une part par les cadres des Coordinations régionales et les agents de développement à l'échelle régionale, provinciale et communale, et d'autre part par des bureaux d'études et des experts en ingénierie territoriale et en formation.

Les 17 provinces concernées sont Settat, Chichaoua, Benslimane, Laâyoune, Kelaa Sraghna, El Hajeb, Figuig, Ouarzazate, Zagora, Azilal, Oued Eddahab, Aousserd, Safi, El Jadida, Boulemane, Errachidia et Al Hoceima.

b. Le Programme TAKWIA pour la qualification des associations

Les associations constituent des acteurs importants dans les nouvelles orientations du développement local au Maroc vu leur habilité à exécuter des actions de proximité et à mobiliser la participation des populations aux projets de développement. Cependant, malgré la dynamique associative à l'échelle de notre pays, les associations manquent souvent de compétences et de professionnalisme pour constituer de véritables forces de proposition, des relais influents dans le développement local, des entités qui peuvent faire des lectures, des analyses critiques et proposer des démarches et des approches stratégiques.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs locaux, l'ADS a développé un programme qui vise le renforcement des capacités locales du tissu associatif et la promotion du capital humain par l'appui aux initiatives communautaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, la promotion des droits des jeunes et des femmes : le programme Takwia.

Développé au début en 2007, en partenariat avec le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population), ce programme a été fusionné en 2009 avec le programme « Qualification » déjà lancé par le MDSFS. **Le nouveau programme a été intitulé « Takwia » pour la qualification des associations ».**

Durant la première phase du lancement du programme, le programme a ciblé les 4 régions pilotes: Marrakech-Tensift-Al Haouz, Gharb-Chrarda-Beni Hssen, Tadla-Azilal et Meknès-Tafilalet. Cette phase a consisté primordialement au développement des partenariats et à la sensibilisation au niveau des territoires ciblés, le lancement des diagnostics et l'appel à projet relatif à l'appui aux initiatives communautaires.

Après sa fusion, le programme Takwia a ciblé à fin 2009, 16 Provinces et Préfétures suivantes: Khénifra, Sidi Kacem, Chichaoua, El Kelaa des Sraghna, Guelmim, Inzidane Ait Melloul, Tan Tan, Zagora, Azilal, Chefchouen, Salé, Marrakech, Al Haouz, Mly Rachid, Sefrou, Agadir Idaoutanan et Fès.

Dans le cadre de TAKWIA, et au cours de l'année 2009, 9 rapports de diagnostics des besoins en renforcement des capacités des associations ont été élaborés ou en cours de validation pour les provinces suivantes (Azilal, Khénifra Sidi Kacem, El kelaa, Chichaoua, Zagora, Inzegane, Guelmim et Tan Tan) et 3 plans provinciaux de renforcement des capacités sont élaborés au niveau de Khénifra et Sidi Kacem et Azilal.

Un programme similaire est en cours de préparation pour le renforcement des capacités des acteurs coopératifs.

2. Les programmes AGRE

a. Programmes filières

En terme d'appui aux AGRE, l'Agence a capitalisé son expérience acquise sur le terrain et a adopté dans sa nouvelle stratégie AGRE, d'appuyer les projets intégrés ou intégrables dans les filières économiques (dans une chaîne de valeur) au profit des micro producteurs, de micros exploitants ou de micros entrepreneurs et ce dans le but d'assurer :

- leur décloisonnement et leur insertion dans la vie économique ;
- la complémentarité entre les actions entreprises par les différentes structures étatiques notamment le Plan Maroc Vert ;
- l'articulation permanente avec les dynamiques régionales et nationales ;
- et le maintien de l'emploi existant, la création et la promotion de l'emploi.

L'évolution de la stratégie AGRE de l'Agence permettra de mieux valoriser les filières à haut potentiel lesquelles ignorées par les populations locales. Les programmes de partenariat déjà entamés par l'Agence en l'occurrence avec l'Union Européenne et d'autres partenaires (tels que l'Agence Française pour le Développement (AFD), relatifs à des filières particulières, production et commercialisation de l'huile d'Argan et la promotion du tourisme rural peuvent être considérés en tant que des projets pilotes ayant démontré l'importance de l'approche filière.

Cette approche croise tout à fait avec l'approche territoriale. Elle a pour vocation d'évoluer et de se développer en toute complémentarité. Sur cet axe filière, les objectifs de l'Agence dans la durée visent à :

- animer le rassemblement des acteurs de nature et d'intérêt complémentaires impliqués dans la dynamique des activités et services de la filière ;
- produire et mutualiser des ressources d'ingénierie contribuant à cette dynamique ;
- et capitaliser et diffuser ces ressources au bénéfice des structures d'accompagnement des filières (PAM, safran, lait,...).

b. Programme d'appui aux initiatives individuelles (PA2I)

Dans le cadre de l'appui à la petite entreprise individuelle, ce programme consiste à mettre en place dans les quartiers défavorisés, des espaces où les porteurs de projets d'activité économique puissent être renseignés et orientés sur les dispositifs existants (en financement et/ou en formation) et à défaut, cet espace les prend en charge en financement et en accompagnement.

Les objectifs assignés à ces plateformes sont :

- Doter les territoires d'un outil d'appui à la création d'entreprises répondant à leur politique ou vision ;
- Promouvoir l'appui à la création d'entreprises et leur pérennité ;
- Catalyser le financement bancaire ;
- Répondre à un besoin pressant de financement des fonds propres.

L'Agence a appuyé une première plateforme d'initiative locale dans la région de Sous Massa Darâa à Agadir qui a été en partenariat avec un organisme français (France Initiative) qui a

été choisi par l'Agence en raison de sa grande expérience en matière de mise en place de ce type de plateforme à l'échelle internationale.

En capitalisant sur cette expérience, l'Agence est entrain de lancer d'autres plateformes : Une à Laayoune, deux à Casablanca et une à Rabat.

c. Programmes relatifs à la protection de l'environnement

Il est imputable que la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles jouent un rôle primordial pour subvenir aux besoins des populations vulnérables et particulièrement dans les zones rurales enclavées. Conformément au Discours Royal, la composante « environnement » doit être intégrée dans la vision du développement humain.

L'Agence, consciente depuis sa création, de l'importance de cet axe, elle a développé plusieurs programmes et projets dans le cadre des activités génératrices de revenus mais en exploitant de façon rationnelle le patrimoine environnemental. On cite les principaux programmes développés en partenariat avec les organismes publics et les bailleurs de fonds opérant dans ce secteur (Ministère de l'environnement, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification (HCEFLCD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) :

- Projet de remise en état des fonctions environnementales, intégrité écologique et services socio-économiques des domaines forestiers du Moyen Atlas ;
- Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet ;
- Programme « Maisons Energie » par la mise en place des micro-entreprises de services énergétiques en milieu urbain et rural ;
- Programme d'intégration de l'approche Environnementale dans les projets appuyés par l'ADS.

3. Les programmes d'appui aux services sociaux de base

L'Agence a réalisé plusieurs expériences pilotes et approches de travail dans les domaines suivants :

- **Education** :
 - Programme de renforcement du préscolaire ;
 - Projet « école citoyenne » ;
 - Projets de contribution à la lutte contre l'abandon scolaire.
- **Santé** :
 - Contribution à la réduction de l'impact socioéconomique du VIH/SIDA sur les personnes vulnérables et les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA à travers un Fonds pour le financement des AGRE ;
 - Projets favorisant l'amélioration de l'accès aux soins de santé de base aux femmes et aux enfants ; à travers des actions communautaires, tels que les mutuelles communautaires, le renforcement des connaissances des femmes en matière de santé (alphabétisation fonctionnelle dans le cadre de projets en faveur des femmes).
- **Handicap** :
 - Projets visant l'inclusion des personnes handicapées.

- **Jeunesse :**
 - Appui aux maisons des jeunes ;
 - Actions de sensibilisation des jeunes autour de différentes thématiques (citoyenneté, bonne gouvernance,...).
- **Enfance :**
 - Projets visant la promotion des droits de l'enfant à travers la contribution à la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Enfant PANE « Maroc digne de ses enfants » 2006 – 2015, à travers des programmes régionaux en faveur de l'enfance.

4. Les programmes GENRE

L'approche Genre est une approche globale de développement qui tient compte de l'ensemble des rapports sociaux dans une communauté, et plus spécifiquement, entre les hommes et les femmes, elle vise à transformer en rapports plus égalitaires en vue d'un développement humain durable.

Désormais, les stratégies nationales notamment celle du Ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (MDSFS) donne une grande importance à l'intégration de l'approche « Genre » dans ces actions. De même, au niveau de l'Agence, l'approche Genre présente l'un des fondements de sa mission. La Femme se situe au centre de tous les projets appuyés par l'ADS. Il s'agit d'un axe transversal dont l'Agence s'est toujours engagée à appliquer en vue d'assurer l'égalité des sexes et autonomisation des femmes.

Un chantier de projets et programmes Genre sont développés par l'ADS dans différents domaines (formation, AGRE, politique,...) et dont on cite les principaux :

- Projet d'institutionnalisation d'une culture égalitaire entre les hommes et les femmes dans les organisations, les projets et les programmes appuyés par l'ADS ;
- Programme de renforcement des capacités de l'ADS et de ses partenaires pour l'intégration de Genre dans les projets de développement ;
- Projet d'intégration de genre dans le système de gestion des Fonds de Développement Local (FDL) ;
- Mise en place de l'unité recherche-action en "genre et développement" ;
- Programme d'Appui aux associations pour la réalisation d'activités de sensibilisation, information et communication sur la représentativité des femmes dans les communes.

Il est important de signaler que l'Agence mène un audit genre piloté par le Ministère de la Tutelle dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'équité et d'égalité entre les sexes et en vue d'une intégration de la dimension de genre dans les mécanismes et politiques sectoriels. La revue des projets, programmes et activités de l'Agence est en cours. L'Agence compte la mise en œuvre des recommandations stratégiques pour une intégration plus ancrée de la dimension genre dans sa stratégie et les processus de planification, gestion, et suivi et évaluation.

5. Les programmes de développement Social Urbain (Maîtrise d'ouvrage social)

En plus des projets appuyés dans la zone urbaine, l'ADS s'est mobilisée, depuis l'année 2002, dans le cadre du programme « Villes Sans Bidonvilles » en vue de l'accompagnement social des opérations de résorption de l'habitat insalubre.

Il s'agit d'un accompagnement social et non d'un appui financier. L'action de l'Agence en matière de maîtrise d'ouvrage social a pour objectif l'intermédiation et l'accompagnement des

populations dans le processus de relogement et ceci à travers la mise en place de conditions sociales, économiques, administratives afin de favoriser une dynamique de développement social et d'appropriation des nouveaux quartiers par leurs habitants.

Dans un souci de plus de proximité, trois unités de gestion des projets sont actuellement opérationnelles dans deux sites : Casablanca (Thomas et Errahma) et Laayoune (Al Wahda).

III. Du renforcement de partenariat et de la convergence avec les partenaires institutionnels

1. Partenariat national

Depuis sa création, l'Agence a opté pour le partenariat comme principe de base dans son mode d'intervention. Elle a conclu plusieurs partenariats stratégiques et opérationnels avec les différents acteurs locaux et nationaux de développement notamment les collectivités locales et les services déconcentrés de l'administration et des établissements publics qui partagent sa vision et ses domaines d'intervention dont les plus récents :

- Le partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime dans le cadre du Plan Maroc Vert ;
- Le partenariat avec le Ministère des Affaires Economiques Générales dans le cadre de l'appui à l'économie sociale et solidaire ;
- Le partenariat avec l'ODCO dans le cadre de l'appui des AGRE portées par les coopératives ;
- Le partenariat avec l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) pour promouvoir le développement de la production et la valorisation des recettes des petits agriculteurs.

Comme l'Agence est placée sous la tutelle technique du Ministère de Développement Social de la Famille et de la Solidarité, l'Agence est considérée l'un des bras armés de ce dernier pour la mise en œuvre et la déclinaison de sa stratégie au niveau territorial à travers la coordination de leur planification et programmes d'action. Dans ce sens, l'Agence a proposé au MDSFS, un contrat programme qui s'étale sur une période de cinq ans (2008-2012). La mise en œuvre de cette planification pluriannuelle en partenariat avec les départements ministériels concernés et dans le cadre de la politique du Ministère de tutelle, renforcera la coordination et la convergence entre les différentes parties engagées ; ce qui ne pourrait que soutenir l'Agence dans sa volonté de redynamiser les programmes destinés à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et d'apporter un éclairage sur sa situation à moyen et long terme.

Dans une première phase, l'Agence a soumis le projet du contrat programme à son Conseil d'Administration pour validation. Ce dernier a salué les efforts consentis par l'Agence pour s'inscrire dans une stratégie pluriannuelle ambitieuse et a désigné un comité Ad Hoc pour approfondir la réflexion autour de ce projet et évaluer son incidence financière et organisationnelle. Une proposition finale est à soumettre au Conseil d'Administration lors de sa prochaine session.

2. Coopération internationale

Si depuis sa création, l'Agence a toujours accordé beaucoup d'intérêt aux relations de coopération mises en œuvre avec des partenaires internationaux, (coopérations étatiques, institutions multilatérales, ONG, etc.), cette politique revêt, dans le contexte actuel d'évolution ambitieuse de sa stratégie et de déploiement de ses activités, d'autant plus d'importance.

Cette politique de coopération internationale repose sur deux principes :

- des partenariats équilibrés, « gagnant-gagnant », bénéfiques à chacun des acteurs impliqués,
- des partenariats qui, non seulement respectent les principes essentiels d'intervention de l'ADS (proximité, participation, partenariat, genre, etc.), mais qui sont également en adéquation avec son approche stratégique dans le domaine de la territorialisation et du renforcement des capacités des collectivités locales et de la société civile.

En 2009, elle s'est traduite par :

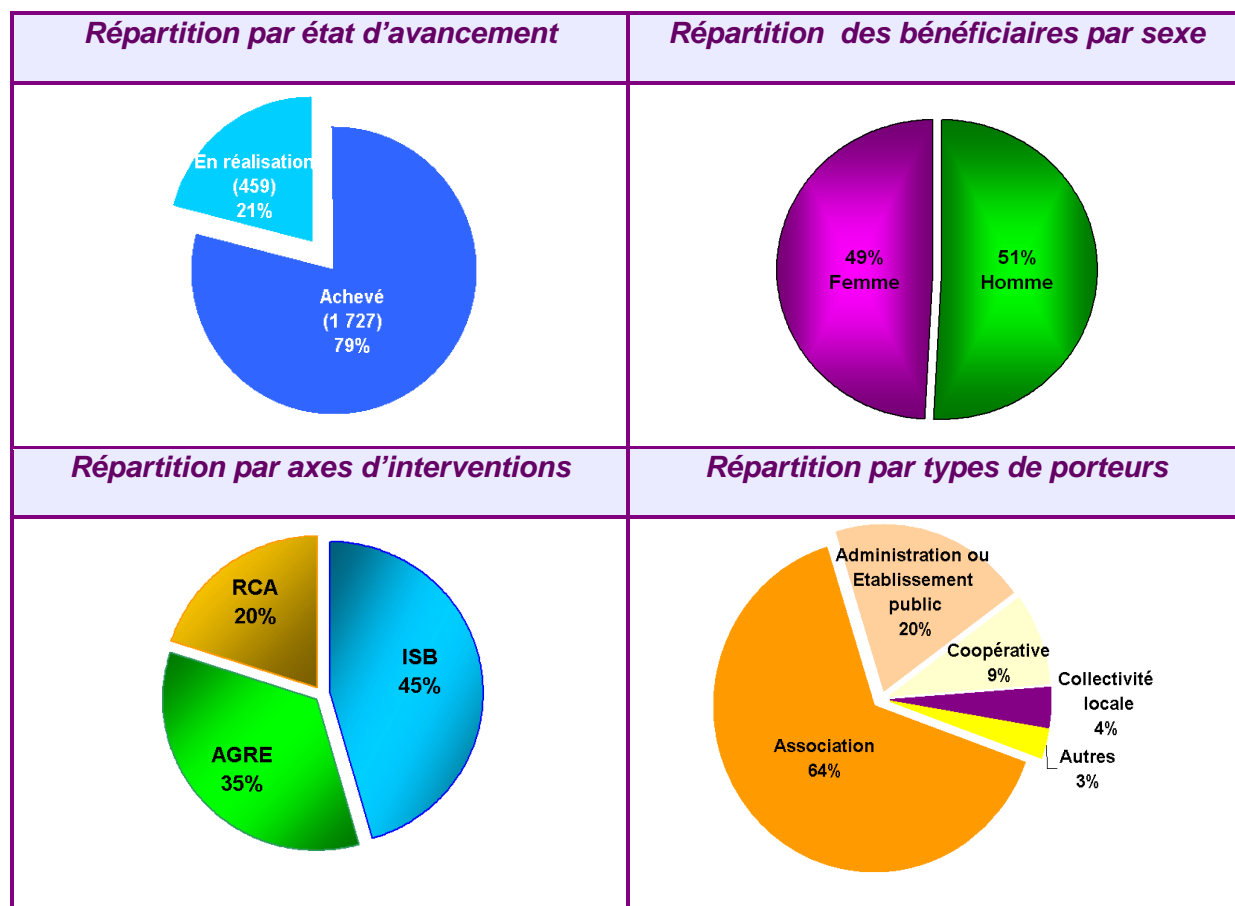
- la signature d'une convention de coopération avec le PNUD au titre du programme ART GOLD (Appui aux réseaux thématiques et territoriaux pour la Gouvernance et le Développement local) officialisant l'implication active de l'Agence dans la mise en œuvre de ce programme dans les Régions de l'Oriental, Tanger Tétouan, Fès Boulemane.
- la définition de nouvelles grandes orientations de partenariat entre le PNUD et l'ADS, à l'issue d'un séminaire conjoint de réflexion, alors que la plupart des projets en cours sont en phase d'achèvement.
- la poursuite de l'implication active de l'ADS dans des projets de coopération décentralisée entre collectivités marocaines et européennes, et ce, afin de renforcer son engagement en faveur de la décentralisation comme instrument de développement local : Continuation du projet de tourisme rural avec la Région Tadla Azilal et le Département de l'Isère ; signature d'une convention de coopération avec la Région de Meknès Tafilalet et la Région Centre sur la valorisation des plantes aromatiques et médicinales ; participation de l'Agence aux Assises d'Agadir sur la coopération décentralisée franco-marocaine, ainsi qu'aux rencontres régionales dédiées aux coopérations décentralisées des Régions de l'Oriental et de Fès Boulemane.
- l'achèvement du projet Ma Web Entreprise avec un partenaire belge de Wallonie qui a permis la création par des jeunes belges et marocains d'entreprises et d'activités sur internet, et l'approbation par la Commission Maroc-Wallonie Bruxelles d'une seconde phase à ce projet
- La poursuite de différents projets très fructueux : appui à la politique du Genre avec la Coopération allemande, renforcement des capacités des associations (Takwia pour la qualification des associations) avec le FNUAP, etc.
- L'amorce de l'implication de l'Agence dans le co-développement tel que conçu et prôné par le Ministère des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) : l'implication des Marocains du Monde dans les projets de développement local menés au Maroc.
- Le renforcement des relations avec des partenaires comme la Banque mondiale, qui partage son savoir-faire avec l'Agence, notamment à travers des formations, tout en tirant profit des expériences menées par l'ADS.

IV. L'ADS en chiffres, bilan 2009

1. Appui aux projets et aux programmes de développement

a. Situation cumulée¹ des projets appuyés par l'Agence

Depuis le démarrage de ses activités sur le terrain, l'Agence a soutenu 2 186 projets² avec un coût total s'élevant à 920,6 millions de dirhams auquel l'Agence a contribué avec 389,6 millions de dirhams. Ces projets ont touché 1,8 millions bénéficiaires.

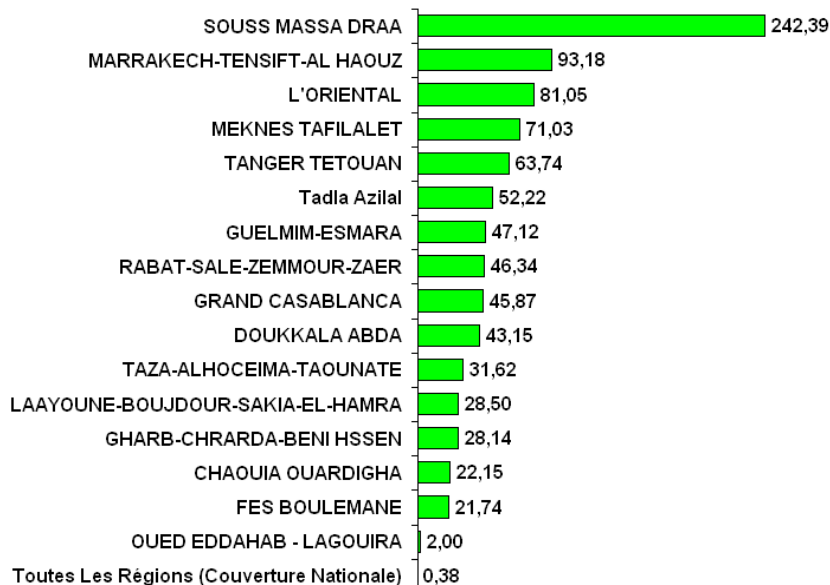


RCA : Renforcement des capacités des acteurs
 AGRE : Activités Génératrices de Revenu
 ISB : Infrastructures sociales de Base

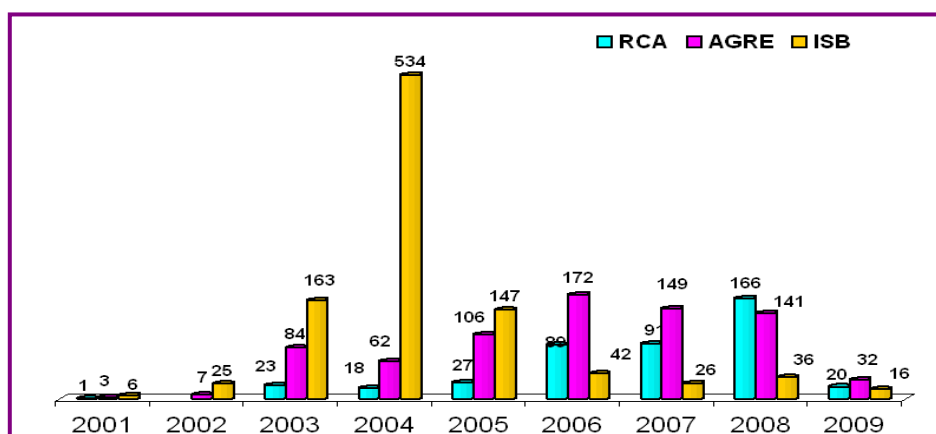
¹ Pour le suivi de ses projets, les cadres de l'ADS ont effectué en 2009, **1292 visites de terrains** pour le suivi des projets et l'appui aux acteurs locaux. Durant ces visites, les cadres de l'Agence ont parcouru environ **645.000 kilomètres**.

² Dont **68 nouveaux projets** ont été approuvés en 2009, avec un budget total de **28,3 millions de dirhams** dont **13,1 millions de dirhams** comme contribution de l'ADS.

L'investissement total dans les projets financés par l'ADS jusqu'à fin 2009 par région (en MDH)



Evolution du nombre des projets appuyés par l'ADS selon les 3 axes d'intervention



En relation avec la redéfinition du métier de l'ADS axé sur l'animation des territoires, l'année 2009 a été marquée par une diminution considérable du nombre des projets appuyés. C'est dans le cadre du PAPCO et du programme Takwia que l'Agence a concentré ses efforts et la mobilisation d'agents de terrain qualifiés, représentant 80% de l'ensemble des cadres de l'Agence.

b. Réalisations 2009

Durant les 9 premiers mois de 2009, en matière d'appui financier, **68 nouveaux projets** ont été approuvés, avec un budget total de **28,3 millions de dirhams** dont **13,1 millions de dirhams** comme contribution de l'ADS.

Le tableau suivant présente les projets financés par l'ADS en cours de l'année 2009 et selon les 3 axes d'intervention :

Axe	Nombre de projets	Budget global (DH)	Contribution ADS (DH)	Nombre total de bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires
AGRE	32	8 643 419	3 314 879	607	206
RCA	20	11 765 567	3 862 501	38 255	16 024
ISB	16	7 929 440	5 931 669	132 360	53 359
Total	68	28 338 426	13 109 049	171 222	69 589

RCA : Renforcement des capacités des acteurs

AGRE : Activités Génératrices de Revenu

ISB : Infrastructures sociales de Base

2. Appui aux acteurs

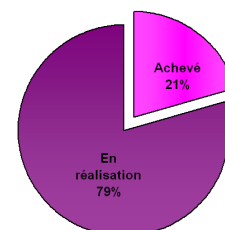
a. Appui aux projets portés par les acteurs locaux

En 2009, **20 nouveaux projets de renforcement** des capacités ont été approuvés par l'Agence, avec un investissement total de **11,8 millions de DH** et une participation de l'Agence de **3,9 millions de DH**. Ces projets vont bénéficier de **38.255 bénéficiaires**.

b. Diagnostics territoriaux participatifs

Dans le cadre du PAPCO, l'année 2009 a été marquée par la programmation de 315 nouveaux diagnostic dont 103 ont été réalisés jusqu'au fin décembre 2009. 184 autres diagnostics seront réalisés durant le premier semestre de 2010. Ce qui fera dans l'ensemble 499 diagnostics : 466 sur des communes rurales parmi lesquelles il y a 165 communes ciblées par l'INDH et 33 dans des municipalités.

Les diagnostics sont suivis par des restitutions et par l'appui à l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) par les Conseils communaux sur une base participative conformément à la charte communale. L'ensemble des 499 PCD seront terminés dans le courant de l'année 2010.



c. Plans Communaux de Développement

En 2009, les cadres de l'Agence ont démarré les activités d'appui à l'élaboration des plans communaux de développement. Dans ce sens, 32 PCD ont été validés par les conseils communaux: 29 à Settat et 3 à Chichaoua.

d. Ateliers de formation et d'information

Concernant les manifestations de formation et d'information, l'Agence a organisé et/ou animés, au cours de l'année 2009, 1235 ateliers au profit des acteurs locaux, avec la participation de 30.828 bénéficiaires (dont 32 % des femmes) représentant 9.762 organismes. Ces manifestations ont été organisées dans le cadre de la mise en œuvre de RCA notamment le PAPCO.



Répartition de manifestations de RCA par nature

Nature de la manifestation	Nombre
Information et sensibilisation	694
Appui et accompagnement	300

Formation	241
Total	1 235

Ces manifestations ont touchés les thématiques suivantes :

Thématique	Nombre
Approche territoriale	276
PCD	261
Autre	181
DTP	145
ingénierie de développement	130
Genre	94
AGRE	48
ADS	36
INDH	24
NTIC	20
Gestion de conflits	12
Médiation sociale	9
Total	1 235

e. Réunions d'appui

Dans l'axe d'appui et de l'assistance technique directe, les cadres de l'Agence ont participé dans **2.601 réunions d'appui** au profit de **19.967** bénéficiaires représentant **7.308** organismes.

f. Appui technique au projet

Dans le cadre du PAPCO, les Agents de Développement ont appuyés techniquement 1200 projets portés par les partenaires au niveau local. Il s'agit principalement des projets soumis à l'INDH pour financement

g. Autres activités de RCA en 2009

- Participation des cadres de l'Agence à 1.000 manifestations organisées par des acteurs locaux;
- Programme d'Appui aux associations pour la réalisation d'activités de sensibilisation, information et communication sur la représentativité des femmes dans les communes en partenariat avec le MDSFS et les associations locales: 94 activités ont été réalisées dans 48 provinces. Ces manifestations ont ciblé 6976 femmes (78,84%) et 1872 hommes et ont touché les milieux rural (54,53%) et urbain (45,47%);
- Poursuite de la réalisation du Programme de renforcement de capacités des acteurs locaux dans les régions de la Chaouia Ouardigha et de l'Oriental en partenariat avec l'Espace Associatif;
- Lancement d'un appel à projet ciblant: la promotion de la participation des femmes et des jeunes et le renforcement de leurs droits et la promotion des droits en matière de santé de reproduction; au niveau de 5 provinces : Chichaoua, El kelaa, Azilal, Khénifra, Sidi Kacem (Programme TAKWIA).

3. Activités génératrices de revenus et d'emplois

a. Appui financier aux projets portés par les acteurs locaux

Dans le cadre de l'appui technique et financier direct aux projets AGR au profit des acteurs locaux, **32 projets** AGRE ont été soutenus par l'Agence avec un coût total **de 8,6 millions de**

dirhams dont **3,3 millions de dirhams** de contribution de l'Agence. Ces projets ont ciblé **607** micro-producteurs.

b. Plateformes de promotion de l'initiative individuelle PA2I

L'Agence a appuyé une première plateforme d'initiative locale dans la région de Sous Massa Darâa à Agadir qui a été en partenariat avec un organisme français (France Initiative) lequel a été choisi par l'Agence en raison de sa grande expérience en matière de mise en place de ce type de plateforme à l'échelle internationale. 32 micro-entreprises ont bénéficié des prêts d'honneur sans interets (dont 02 ont bénéficié en 2009).

En capitalisant sur cette expérience, l'Agence est entrain de lancer d'autres plateformes : Une à Laayoune, deux à Casablanca et une à Rabat.

c. Autres réalisations relatives aux AGRE

- Signature de la convention du programme "Promotion des micro-entreprises rurales dans le Nord du Maroc à travers l'appui au secteur du Micro-crédit" en partenariat avec la CTB (2 millions d'Euro) et la mise en place de l'UGP;
- Mise en place d'un fonds d'appui à l'habilitation des femmes en partenariat avec le Ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et le Réseau Femmes "Laâyoune Sakia Al Hamra" à la ville de Laayoune;
- Mise en place d'un fonds de développement de la Maçonnerie à Laayoune en partenariat avec le MDSFS et l'Association Al Wifaq de la Maçonnerie à la ville de Laayoune;
- Signature d'une convention cadre avec l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) pour la mise en œuvre d'actions de développement et de commercialisation des produits agricoles, des petites activités économiques génératrices de revenu et d'emploi;
- Mise en place d'un partenariat d'appui au programme Moustaqbali.com concernant l'appui à des projets de soutien à la création d'emploi et à la création des AGR au profit des jeunes.

4. L' Appui au développement humain et social

a. Actions d'appui au développement humain(ADH)

Durant l'année 2009, **16 projets** ADH ont été soutenus par l'Agence avec un coût total **de 7,9 millions de dirhams** dont **5,9 millions de dirhams** de contribution de l'ADS.

En parallèle , l'Agence poursuit la réalisation des programmes suivants :

- École citoyenne dans les régions du Grand Casablanca, Gharb Chrarda Bni Hssein et Fès Boulemane ;
- Programme de Développement de l'Enseignement Préscolaire dans la Région de Chaouia Ourdigha ;
- Espace de la citoyenneté pour les jeunes (Maisons des jeunes) ;
- Programme « AMALI » de contribution à la réduction de l'impact socioéconomique du VIH/SIDA sur les personnes vulnérables et les personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA à travers un Fonds pour le financement des AGRE.

Autres réalisations en 2009

- Mise en place d'un partenariat entre l'Agence et La Fondation Marocaine Pour la Promotion de l'enseignement scolaire concernant le développement du préscolaire

- Mise en place de l'unité recherche-action en "genre et développement" ;
- Développement d'une Stratégie pour l'inclusion des personnes handicapées dans les actions menées par l'Agence.

b. Accompagnement social des projets de villes sans bidonvilles

Durant l'année 2009, 3 unités sont installées et opérationnelles dans les sites des projets ciblés par les actions l'accompagnement social dans le cadre du programme de résorption de l'habitat insalubre. Les projets concernés sont : Thomas et Errahma à la région grand Casablanca et Al Wahda à la région de laâyoune qui touchent 17.500 ménages.

5. Mécanismes de financement

a. Les Fonds de Développement local

Le FDL, lancé par l'ADS en 2004, est un mécanisme de financement visant la mise en œuvre de l'approche territoriale pour financer des investissements publics et communautaires dans un territoire ou un secteur donné en adoptant une démarche basée sur la participation et le partenariat. Les partenaires du FDL peuvent être des collectivités locales, des Établissements publics, des administrations, des organisations internationales (ex : collectivités locales étrangères, fonds de coopération internationale), des acteurs privés, etc. On distingue 2 types de FDL en fonction de l'évolution de la stratégie de l'ADS :

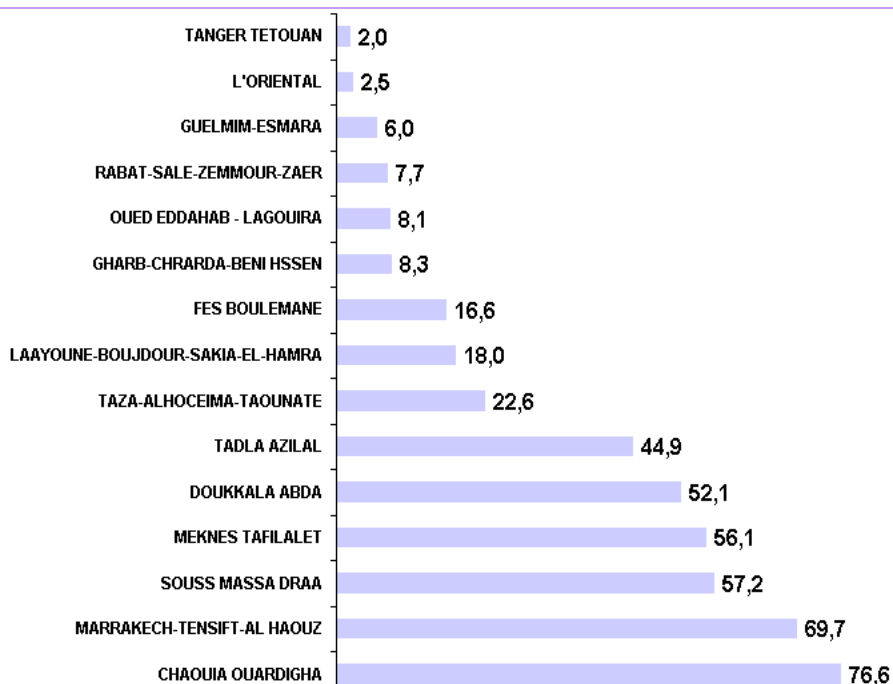
- FDL classiques (correspondant à la période 2004-2006): Ce type de FDL a pour objectif opérationnel d'appuyer techniquement et financement les projets identifiés et approuvés localement.
- FDL liés à la mise en œuvre du Programme d'Appui à la planification Communale (PAPCO) : Ce type de FDL est mis en place pour le financement des activités qui s'insèrent dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'ADS (2007-2011), basée sur l'approche territoriale.

A présent, l'Agence compte **56 FDL** et qui se répartissent à travers tout le Royaume avec une enveloppe globale de **448,5 MDH** et une contribution de l'Agence de **128,4 MDH** soit **29%**.

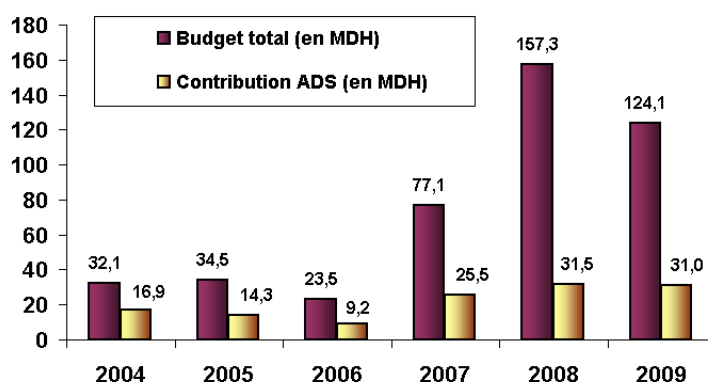
<i>Types de FDL</i>	<i>Nombre de FDL</i>	<i>Budget global (DH)</i>	<i>Contribution de l'ADS (DH)</i>
FDL classiques	39	93 512 461	41 827 096,00
FDL liés à la mise en œuvre du PAPCO	17	355 018 000	86 581 998

Depuis le début de cette année et à fin septembre 2009, **5 nouveaux FDL liés à la mise en œuvre du PAPCO** ont été créés avec un budget du **124,1 millions de dirhams** et une contribution de l'ADS **du 32 millions de dirhams**.

Répartition des Budgets Globaux des FDL par région (en millions de DH)



Evolution annuelle des budgets des FDL (en MDH)



b. Les Caisses Solidaires de Développement

Depuis l'adoption de ce système en 2003, **306 caisses** ont été créées avec un montant global de **80,3 millions de dirhams**. Ces caisses ont financé **5 600 micro-entrepreneurs**.

En 2009, **6 CSD** ont été créés par l'Agence, avec une contribution de **5,07 millions de dirham**.

c. Les Caisses Villageoises

Depuis le lancement de ce mécanisme, en 2007, et à 2009, **5 caisses villageoises** ont été créées au profit d'environ **400 ménages** qui représentent **1 387 bénéficiaires**. Le coût total est **827 100 dirhams** dont **751 000 dirhams** de contribution de l'Agence.

6. Autres réalisations de l'Agence au cours de 2009

- Organisation de **168 sessions** de formations au profit des cadres de l'ADS ;
- Formation et encadrement des cadres responsables de l'ADS dans les compétences managériales.

- Organisation des missions d'appui aux coordinations régionales de l'ADS;
- Mise en place d'une unité de recherche-Action en genre et Développement en partenariat avec Université Med V-Faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- Signature d'une convention cadre de partenariat entre l'ADS, l'AREF de Fès-Boulemane pour la mise en place d'un programme "Ecole citoyenne" à la région ;
- Signature d'une convention avec la Fondation Marocaine pour la promotion de l'enseignement du Préscolaire pour la généralisation de l'expérience de préscolaire sur d'autres régions du royaume ;
- Mise en place d'un fonds d'appui à l'habilitation des femmes en partenariat avec le Ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et le Réseau Femmes "Laâyoune Sakia Al Hamra" à la ville de Laayoune ;
- Mise en place d'un fonds de développement de la Maçonnerie à Laayoune en partenariat avec le Ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et l'Association Al Wifaq de la Maçonnerie à la ville de Laayoune ;
- Signature de convention de partenariat avec le PNUD visant la contribution au processus de décentralisation en particulier à travers le renforcement des capacités des acteurs ;
- Signature d'une convention cadre avec l'Office de Commercialisation et d'Exportation pour la mise en œuvre d'actions de développement et de commercialisation des produits agricoles, des petites activités économiques génératrices de revenu et d'emploi.

V. Perspectives 2010

1. Sur le plan opérationnel

- La validation et la mise en œuvre du contrat programme avec le Ministère de Tutelle ;
- Le suivi des engagements de l'Agence dans le cadre du PAPCO ;
- L'amélioration des capacités du tissu associatif en matière d'organisation interne, de planification et de gestion du développement à travers la mise en œuvre et l'élargissement du programme TAKWIA pour la qualification des associations. Au terme de 2010, l'Agence prévoit :
 - Le lancement de ce programme dans 20 nouvelles provinces ;
 - la réalisation de 20 diagnostics provinciaux ;
 - Le développement de 10 plans de formation ;
 - Appui de 40 projets ;
 - Atelier national sur le renforcement des capacités.
- Le développement d'un programme de renforcement de capacités des coopératives.
- L'appui au micro-entrepreneuriat focalisé sur les jeunes à travers le lancement de plateformes au niveau de Laâyoune, Rabat et le Grand Casablanca et du programme « IZDIHAR » ;
- La facilitation de l'accès au financement de proximité aux porteurs de projets dans les zones rurales enclavées à travers l'appui à la création des « Caisse solidaires de développement et les Caisses villageoises » ;

- Le renforcement de l'intervention de l'Agence dans les projets de lutte contre l'habitat insalubre en matière d'accompagnement social et de maîtrise d'ouvrage social ;
- L'appui aux projets à caractère novateur dans une optique de tester des approches et des démarches d'intervention dans différents domaines ayant trait au développement humain (Santé, éducation, environnement, genre, jeunesse, etc.) ;
- Le suivi de la réalisation et de la mise en valeur des programmes et projets soutenus par l'Agence ;
- L'audit et le contrôle de gestion des projets et programmes soutenus par l'Agence ;
- La capitalisation des activités et des interventions de l'Agence.

En ce qui concerne la coopération internationale, l'ADS prévoit de développer en 2010 les programmes suivants :

- Un projet de coopération avec la Fondation Euro-arabe des Hautes Études, basée à Grenade, au titre du Programme européen de Coopération Transfrontalière Espagne – Frontières Extérieures. L'objectif général du projet est la promotion de la coopération par la formation continue et le recyclage professionnel : Il vise à constituer un réseau d'au moins 15 partenaires (institutionnels, entreprises, etc. d'Espagne et du Maroc) chargé d'identifier les besoins, concevoir, planifier et former un total de 120 personnes d'Andalousie et des 3 régions éligibles au Maroc (Tanger-Tétouan/Taza-Al Hoceima-Taounate/Oriental), qui devront ensuite définir des projets pilotes et ce, principalement dans les secteurs économiques et environnementaux. Le montant total du projet est évalué à 402.000 € ; la subvention sollicitée de l'UE s'élève à 301.500 € et le concours de l'ADS devrait être de l'ordre de 30 000 €. La mise en œuvre de ce projet est encore conditionnée à l'approbation du Comité de sélection du programme.
- L'ADS pourrait également prendre part au Programme de Coopération territoriale entre le Gouvernement des Canaries et la Région de Laâyoune, au côté de l'Agence du Sud, désignée agence d'exécution de ce programme initié et soutenu par l'UE.
- L'ADS entend également poursuivre son implication dans des partenariats de coopération décentralisée. Elle se traduira en particulier par la mise en œuvre du projet de création d'un Fonds de développement local pour le développement de la filière des plantes aromatiques et médicinales, aux côtés du Conseil Régional de Meknès Tafilalet et de la Région Centre (France). Chacun des 3 partenaires s'est engagé à hauteur de 3 MDH pour ce projet qui doit s'achever en 2011.

De façon générale, l'Agence prévoit de développer des relations de coopération avec les acteurs internationaux concernés au titre de la réalisation de ses principaux projets de l'année

2010 : poursuite du Programme d'Appui à la Planification Communale, Stratégie pour l'inclusion des personnes handicapées, création et animation d'un Centre de Documentation et de Ressources, etc.

2. Sur le plan organisationnel

- La mise en œuvre de la gestion déléguée du budget par les coordinations régionales ;
- Le déploiement du système de suivi & évaluation ;
- Le déploiement d'un système informatisé de gestion comptable et financière ;
- Le renforcement de la communication interne ;
- Le développement d'un référentiel de compétences et d'un plan de formation interne des cadres de l'Agence ;
- La validation d'un nouvel organigramme ;
- La révision du statut du personnel.

3. Budget prévisionnel pour l'exercice 2010

TABLEAU : RESSOURCES PREVISIONNELLES (En KDH)			
	Prévisions ADS	Subvention accordée	Ecart
Budget Investissement	122 800,00	50 710,00	-72 090,00
Budget Fonctionnement	100 000,00		
Dont ADS	50 000,00	32 609,00	-17 391,00
Dont Partenaires	50 000,00		
TOTAL	222 800,00	83 319,00	-89 481,00

TABLEAU : EMPLOIS PREVISIONNELS INVESTISSEMENT (En KDH)			
Axes du Plan Pluriannuel	Programmes	Budget global prévisionnel	Part ADS
Renforcement de la capacité des acteurs	PAPCO	221 450,00	53 350,00
	TAKWIA	66 750,00	15 450,00
Activités Génératrices de Revenus et d'Emplois	-	102 000,00	34 000,00
Appui au Développement Humain	-	45 000,00	15 000,00
Développement Social Urbain	-	15 000,00	5 000,00
TOTAL		450 200,00	122 800,00

TABLEAU : SOURCES DE FINANCEMENT (En KDH)			
Libellé	Coût (en KDH)		
	ADS	Partenaires	Total
Programme 1 PAPCO	53 350,00	168 100,00	221 450,00
Programme 2 TAKWIA	15 450,00	51 300,00	66 750,00
Programme 3 AGRE	34 000,00	68 000,00	102 000,00
Appui au Développement Humain	15 000,00	30 000,00	45 000,00
Développement Social Urbain	5 000,00	10 000,00	15 000,00
TOTAL	122 800,00	327 400,00	450 200,00

4. Quelques indicateurs de suivi des performances

Libellé	Indicateur	Unité de mesure	Objectif chiffré pour 2010
Programme 1 : PAPCO	Nombre d'acteurs bénéficiaires	Acteur	25 000
	Nombre de Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) réalisés	DTP	446

	Nombre des d'Agents de développement recrutés	Poste budgétaire	219
Programme 2 : Takwia pour la qualification des associations	Nombre de provinces ciblées	Province	29
	Nombre d'associations bénéficiaires du programme	Association	3 480
	Nombre d'associations bénéficiaires des formations	Association	1 000
	Taux des femmes bénéficiaires	%	30%
Programme 3 : AGRE	Nombre de caisses solidaires de développement créées	CSD	100
	Nombre de caisses villageoises de solidarité créées	CVS	20
	Nombre de petits producteurs appuyés	Petit producteur	8 000
	Nombre de postes d'emplois et d'auto-emplois créés	Poste d'emploi	800
Appui au Développement Humain	Nombre de programmes lancés	Programme	9
Développement Social Urbain	Nombre des actions d'animation sociale réalisées	Action d'animation	75
	Nombre de ménages accompagnés	ménage	18 600